



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20240118-2023-178-DE  
Date de télétransmission : 18/01/2024  
Date de réception préfecture : 18/01/2024

## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **18 JAN. 2024**  
**N°2023-178**

### Conseil municipal **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, quinze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi sept décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Conventions annuelles avec le Département du Val-de-Marne relatives aux Maisons pour Tous**

**Rapporteur** : Mme BENAHMED

**Direction** : Direction générale adjointe

**Service** : Service des assemblées et affaires juridiques

#### Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

#### Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme ABCHICHE (donne procuration à M. CHATAUD), Mme CARPE (donne procuration à Mme BENAHMED), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme PARLOUAR), Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. PICOT), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), M. SLIMOVICI ( donne procuration à Mme DE OLIVEIRA), M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), Mme NGANDE (donne procuration à Mme THEOPHILE), M. SOLARO, Mme ADOMO

**Secrétaire de séance** : M. LATRONCHE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 46

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Direction Vie Citoyenne et Jeunesse  
Maison Pour Tous JB et YG  
Séance du conseil municipal du 13 décembre 2023

## Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2018-084 du 30 mai 2018 approuvant la convention d'objectifs et de financement du centre social Youri Gagarine à passer entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Champigny sur Marne pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021 ;

**Vu** la délibération n°2018-087 du 30 mai 2018 approuvant la convention d'objectifs et de financement du centre social et culturel du Bois l'Abbé à passer entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Champigny sur Marne pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021 ;

**Vu** la délibération n°2017-017 du 1<sup>er</sup> février 2017 approuvant les conventions cadre pluriannuelles pour les années 2016, 2017, 2018 entre le Département du Val de Marne et la Ville de Champigny relative au soutien des actions des deux Maisons pour tous et à la collaboration avec les équipes territorialisées de l'administration départementale ;

**Vu** la délibération n°2019-190 du 18 décembre 2019 approuvant les conventions cadre annuelles pour l'année 2019 entre le Département du Val de Marne et la Ville de Champigny relative au soutien des actions des deux Maisons pour tous et à la collaboration avec les équipes territorialisées de l'administration départementale ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission : Solidarité - Action Sociale - Prévention - Santé - Politique en direction des seniors - Condition animale émis lors de sa séance du 4 décembre 2023 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance du 5 décembre 2023 ;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective – Enfance - Petite enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux – Droits des femmes émis lors de sa séance du 5 décembre 2023 ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative émis lors de sa séance du 4 décembre 2023 ;

**Considérant** ce qui suit :

L'adhésion à la Fédération des centres sociaux et socioculturels du Val de Marne des deux Maisons pour tous de la Ville de Champigny sur Marne signée le 28 juillet 2009,

Les conventions signées avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le fait que les deux Maisons pour tous (Youri Gagarine et du Joséphine Baker) ont la possibilité de recevoir des subventions de la part du Département du Val de Marne prévues dans le cadre de l'engagement n°6 du projet départemental,

**après en avoir délibéré, à l'unanimité**

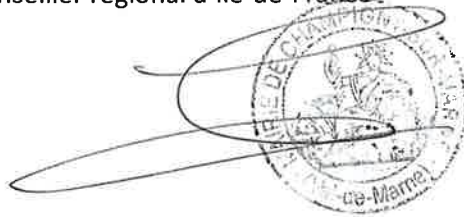
**ARTICLE 1 : APPROUVE** les conventions cadres pour l'année 2023 à intervenir entre le Département du Val de Marne et la Ville de Champigny sur Marne

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions afférentes auprès du Département et signer tous les actes qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération

**ARTICLE 4 : DIT** que les recettes seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



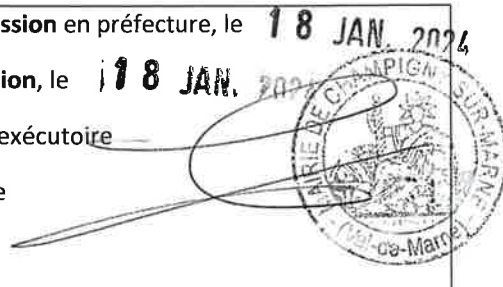
A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially obscured by a large, stylized signature in black ink.

**Le secrétaire de séance**  
Monsieur Patrice LATRONCHE  
Conseiller municipal



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially obscured by a large, stylized signature in blue ink.

Transmission en préfecture, le **18 JAN 2024**  
Publication, le **18 JAN 2024**  
Certifié exécutoire  
Le Maire



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially obscured by a large, stylized signature in black ink.